



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Service

Affaire suivie par :  
IA-IPR d'EPS  
Mél : [ia-ipr.eps@ac-toulouse.fr](mailto:ia-ipr.eps@ac-toulouse.fr)  
Secrétariat : 05-36-25-72-14/15/16  
75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le mardi 6 septembre 2022

Les inspecteurs d'académie,  
inspecteurs pédagogiques régionaux  
d'éducation physique et sportive

A mesdames et messieurs les  
enseignants d'éducation physique et  
sportive

Sous couvert de mesdames et  
messieurs les chefs d'établissements

**Objet** : lettre de rentrée pour l'éducation physique et sportive

## ENCART COMMUN A TOUTES LES DISCIPLINES

L'encart commun à toutes les disciplines est disponible en cliquant sur le lien suivant :  
<https://disciplines.ac-toulouse.fr/lettre-de-rentree-des-ia-ipr-encart-commun>

## LETTRE DE RENTRÉE DES IA-IPR EPS

Nous souhaitons une excellente rentrée à tous les enseignants de l'académie de Toulouse. Après deux années perturbées par la crise sanitaire, nous reprenons un cadre normal puisque le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national (<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>). Nous tenons à saluer votre engagement au service de la poursuite d'une continuité pédagogique afin que les élèves puissent encore et toujours pratiquer et apprendre en EPS malgré les contraintes liées au contexte sanitaire.

Nous avons une pensée spéciale pour les personnels nouvellement nommés dans l'académie et les lauréats des concours. Nous adressons également tous nos sincères remerciements aux enseignants qui ont fait valoir leurs droits à la retraite pour leur travail au quotidien au service de la réussite des élèves ainsi qu'à ceux qui ont quitté notre académie pour d'autres raisons.

L'équipe des IA-IPR EPS reste inchangée pour cette année. Elle est composée de :

- Marie-Françoise AUSSET
- Christine FIL
- Jean-René JOLY
- Laurent MICHEL

Plusieurs enseignants chargés de mission seront à nos côtés pour nous accompagner : Julien ANDRIOT (interlocuteur numérique), Kamel BENARICHA, Emmanuelle DUBOC, Stéphane GAUTHIER, Céline GRASSET, Raphaël INCARDONA et Lucie VACARESSE.

Nous tenons à remercier et à féliciter Franck LACROIX et Nicolas ROUQUIE, chargés de mission lors des années scolaires précédentes et lauréats du concours d'IA-IPR 2022, pour leur travail à nos côtés.

L'équipe des conseillers techniques départementaux EPS sera constituée cette année de François CASSAN (Ariège), Christine BOISSONNADE (Aveyron), Christophe CUQ (Gers), Bruno AUSSET (Lot), Cécile MAZENC

(Hautes-Pyrénées) succédant à Philippe BOLZER que nous remercions pour le travail accompli, Hervé CLERC (Tarn), Stéphane GAUTHIER (Haute-Garonne) et Daniel NEVERT (Tarn-et-Garonne).

Enfin, nous tenons à vous informer que le site disciplinaire de l'académie (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive>) a été considérablement rénové. Vous pourrez désormais retrouver l'ensemble des informations essentielles au sein d'une interface simplifiée. Nous souhaitons qu'il devienne une ressource essentielle pour chaque enseignant. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Cette année a également permis la diffusion de La Lettre Numérique qui apporte des informations complémentaires en lien avec le numérique.

Belle reprise à toutes et à tous.

Voici les sujets sur lesquels nous souhaitons porter plus particulièrement votre attention.

## 1 – LA FORMATION INITIALE

Après une année transitoire, la réforme de la formation initiale va se concrétiser à compter de cette rentrée. Celle-ci vise à mieux préparer et former les étudiants de l'enseignement et de l'éducation, illustrée notamment par un parcours de formation de master nécessaire pour présenter le concours du CAPEPS.

A partir de cette rentrée scolaire, vous pourrez retrouver dans vos établissements ces profils de personnels qui assurent un service en responsabilité devant des élèves :

- Les lauréats du CAPEPS qui sont titulaires d'un master MEEF ou justifiant d'une expérience d'enseignement (FSTG). Ces personnels exerceront un service à temps complet et bénéficieront d'un parcours personnalisé de formation défini par une commission académique.
- Les lauréats du CAPEPS qui ne sont pas titulaires d'un master MEEF (PSTG). Ces personnels exerceront un service à temps partagé et bénéficieront d'un parcours de formation qui prendra la forme d'un diplôme universitaire dispensé par l'INSPE.
- Les étudiants alternants qui sont inscrits en master 2 et qui bénéficient d'un contrat de travail. Ils interviennent en responsabilité devant élèves, avec un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service.

Nous savons pouvoir compter sur l'ensemble des professeurs d'EPS pour accueillir et accompagner au mieux ces nouveaux personnels à qui nous souhaitons une belle entrée dans le métier.

Notons également que des étudiants de licence 2 à master 2 continueront à effectuer des stages d'observation et/ou de pratique accompagnée auprès d'enseignants d'EPS de l'académie.

Cette pré-professionnalisation des étudiants et enseignants novices n'est possible que grâce à l'implication notable des enseignants tuteurs. Nous tenons à remercier vivement ces personnels, et continuerons à vous accompagner dans cette mission de tutorat.

En complément de cet accompagnement académique qui va perdurer et se développer, nous invitons les enseignants à se former en s'inscrivant aux modules de formation de formateurs du plan académique de formation.

## 2 - LA FORMATION CONTINUE

La formation continue, levier de progrès collectif et vecteur de développement et d'épanouissement professionnel poursuit son évolution. Deux changements majeurs interviennent cette année :

- La création d'une école académique de la formation continue (EAFC).
- Le programme académique de formation (PRAF).

Ces modifications répondent à une logique d'accompagnement, de proximité et de personnalisation.

Le nouveau schéma directeur 2022-2025 poursuit la dynamique engagée par le schéma directeur précédent (2019) et les orientations académiques.

Le PRAF, recensant toutes les actions de formations à destination des personnels, a été publié le 1er septembre 2022. La campagne d'inscriptions est ouverte jusqu'au 22 septembre 2022 en se connectant à l'application GAIA via le [portail académique ARENA](#).

Pour vous inscrire aux stages de proximité, formations de territoire, nous vous invitons à consulter les résultats de l'enquête (Enquête formation : stage de proximité 2022-2023) issus de l'analyse des besoins par département [sur le site académique EPS](#).

Les IA-IPR EPS encouragent les enseignants qui ont suivi des formations pendant l'année à mutualiser leur expérience avec leurs collègues. Ces interactions entre pairs contribuent également au développement professionnel de chacun.

Par ailleurs, neuf groupes académiques pilotés chacun par un IA-IPR EPS élaborent des ressources disponibles sur le site EPS :

- Le groupe activités physiques artistiques (Marie-Françoise AUSSET).
- Le groupe activités physiques de pleine nature (Christine FIL).
- Le groupe élèves à besoins éducatifs particuliers (Laurent MICHEL).
- Le groupe football (Jean-René JOLY).
- Le groupe de réflexion didactique sur l'évaluation par le numérique pour les apprentissages (Laurent MICHEL).
- Le groupe numérique (Laurent MICHEL).
- Le groupe projet pédagogique d'EPS (Christine FIL).
- Le groupe savoir-nager (Marie-Françoise AUSSET).
- Le groupe yoga (Marie-Françoise AUSSET).

### 3 - LES RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

Les rendez-vous de carrière se situent dans le cadre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). Il nous paraît utile de vous rappeler certaines informations à leur sujet :

#### Qui est concerné ?

Les personnels enseignants se situant au 1er septembre 2022 :

- Dans la première année du sixième échelon (1er rendez-vous de carrière).
- Entre le dix-huitième et le trentième mois du huitième échelon (2<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière).
- Dans la deuxième année du neuvième échelon (3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière).

#### Quel en est le déroulement ?

Le rendez-vous de carrière comporte l'observation d'une leçon, suivie d'un entretien avec l'inspecteur. Ce temps d'échange est l'occasion d'un retour sur la séance observée, et se base également sur la carrière de l'enseignant. Un deuxième entretien a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement dans un délai maximal de six semaines.

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux. Complété et signé par l'inspecteur et par le chef d'établissement, le compte-rendu d'évaluation professionnelle est communiqué à l'enseignant en fin d'année scolaire ou en début d'année suivante. L'enseignant peut, à cette occasion, formuler par écrit ses observations.

#### Que faut-il fournir pour le rendez-vous de carrière ?

Nous vous invitons à préparer cette rencontre d'évaluation professionnelle en utilisant le [document de référence de l'entretien](#). En complément de l'accès au cahier de textes, vous pourrez mettre à notre disposition tous les documents que vous jugerez utiles pour nous permettre de comprendre votre démarche pédagogique, et d'appréhender votre pratique au-delà de la séance observée. A titre d'exemple, vous pourriez nous fournir en amont de la leçon le projet de cycle/séquence, le projet de classe, les compte rendus des premières leçons, le plan de la leçon du jour et le projet d'évaluation du cycle/séquence (liste non exclusive et non exhaustive), ainsi que le projet pédagogique EPS et votre cahier d'AS.

Le délai légal pour prévenir un enseignant est de 15 jours à l'avance au minimum. Vous recevrez une notification via votre adresse académique.

### 4 – L'EPS EN LYCEES

#### **LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE :**

##### ***L'enseignement de spécialité « éducation physique pratiques et culture sportives » EPPCS***

L'enseignement de spécialité EPPCS créé à la rentrée scolaire 2021, qui propose aux élèves un parcours de formation prenant en compte leurs goûts et leurs motivations dans les domaines qu'ils souhaitent approfondir afin de construire leur projet personnel, se poursuit.

Cet Enseignement De Spécialité (EDS) développe des compétences (pratiquer, analyser et communiquer) articulantes les apports théoriques et les apports pratiques.

A la rentrée 2021-2022, 4 établissements se sont engagés dans l'ouverture de l'EDS EPPCS : le lycée Raymond Naves et le lycée Rive gauche à Toulouse, le lycée Pierre d'Aragon à Muret et le lycée Marie Curie à Tarbes.

A la rentrée 2022-2023, 9 autres lycées vont proposer cet enseignement de spécialité. Dans l'optique de favoriser un maillage territorial plus serré et de donner la possibilité à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à cet enseignement, au moins un établissement par département va mettre en place cet EDS.

Un accompagnement des équipes dans la mise en place de cet EDS est prévu : réunions, webinaires, rencontres, visites en établissements, mutualisation de ressources.

### **L'enseignement optionnel EPS**

Les programmes de l'enseignement optionnel ont été revus en parallèle à la création de l'EDS EPPCS (B0 n°25 du 24-06-2021) afin de répondre à la volonté de proposer des parcours complémentaires et distincts en ce qui concerne les dispositifs périphériques à l'enseignement de l'EPS.

Cet enseignement offre la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'apprentissage et/ou la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques. Son volume horaire est de 3 heures par semaine, et cela à chaque niveau de classe, soit 9 heures sur le cursus de l'élève. L'organisation de cet enseignement est présentée chaque année, de manière détaillée, dans un projet d'enseignement optionnel EPS soumis à validation des IA-IPR EPS. Les moyens nécessaires à la mise en place de cet enseignement sont pris dans la marge d'autonomie des établissements.

A ce jour, 17 lycées publics et 7 lycées privés dispensent cet enseignement.

DEPARTEMENTS	09	12	31	32	46	65	81	82
NOMBRE PUBLIC : 17	2	1	7	1	2	2	1	1
NOMBRE PRIVE : 7	0	3	2	1	0	0	1	0

Une réunion en juin dernier a permis de présenter aux équipes concernées les nouveaux programmes et d'envisager les modifications à réaliser. Le projet de l'enseignement optionnel est attendu courant octobre ainsi que les outils d'évaluation pour être soumis à validation lors de la commission académique. Par ailleurs, des documents ressources sont disponibles pour ces établissements sur [l'espace Tribu](#) afin d'aider à la mise en œuvre de cet enseignement.

### **LYCEE PROFESSIONNEL:**

Deux nouveautés sont en vue à partir de cette rentrée :

- L'unité professionnelle facultative secteur sportif (UF2S) a été étendue aux spécialités industrielles, ce qui permet à de nouveaux établissements de s'engager dans ce dispositif. Pour rappel, le suivi et l'obtention de cette unité facultative permet aux élèves volontaires de valider une compétence qui donne une coloration à leur diplôme de baccalauréat professionnel et leur confère également des équivalences pour les unités complémentaires 1 et 2 des BP JEPS : activités physiques pour tous, activités de la forme ou activités nautiques et natation.
- Une mention complémentaire encadrement dans le secteur sportif a été créée, mais ne sera mise en œuvre qu'à partir de la rentrée 2023. Cette formation permettra aux lauréats de la mention complémentaire AG2S et aux détenteurs de l'UF2S de compléter leur formation pour obtenir les prérogatives d'un des 3 BP JEPS cités ci-dessus.

Vous trouverez tous les éléments sur ces nouveaux dispositifs en cliquant sur le lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/2780/la-filiere-secteur-sportif-en-voie-professionnelle>

### **LES EXAMENS EN LYCEE GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL**

Lors de l'année scolaire 21-22, les référentiels ont été expérimentés à l'issue de cycles d'apprentissage relativement complets. Ces référentiels feront éventuellement l'objet de modifications au vu des nouveaux textes en vigueur validés lors des commissions de novembre / décembre 2022.

La Commission Académique d'Harmonisation et de Proposition des Notes (CAHPN) qui s'est tenue le 14 juin 2022, a relevé trois tendances fortes :

- Une augmentation continue de la moyenne des notes à tous les examens et cela depuis plusieurs années.
- Une nouvelle accentuation de l'écart des notes filles-garçons après un infléchissement dans les années 2016 à 2019.
- Un empan conséquent des moyennes d'établissements, élément déjà relevé en 2019 qui avait fait l'objet d'une réflexion lors des commissions départementales.

Au regard de ces constats, la CAHPN a procédé à l'harmonisation des moyennes des établissements étant supérieures à l'espace de confiance défini. Cette harmonisation a été modulée en fonction de l'éloignement à cet espace de confiance.

Pour favoriser une EPS visant une égalité filles-garçons et l'inclusion de tous les élèves, le groupe des IA-IPR encourage les équipes à :

- Mener une analyse des résultats de leur établissement pour se fixer des axes d'amélioration au regard des éléments abordés préalablement.
- Réactualiser si nécessaire les référentiels en lien avec les [nouveaux textes, B0 n°17 du 27-4-2022](#).
- Engager une réflexion sur les barèmes filles-garçons.
- Spécifier des indicateurs précis selon les degrés d'acquisition en lien avec les AFL 2 et 3.

## 5 - LE SPORT SCOLAIRE

L'équipe des cadres UNSS est inchangée depuis 3 ans. Sous son impulsion, et avec la participation active des coordonnateurs de districts et des animateurs d'AS que vous êtes, l'académie de Toulouse est dans le top 5 national, avec un taux de pénétration (pourcentage de licenciés par rapport au nombre total d'élèves) de 24,07%. Le palmarès national et international 2021-2022 de l'académie est remarquable, vous pouvez le consulter sur le site académique EPS. Nous remercions encore une fois tous les cadres et les enseignants d'EPS pour leur engagement.

La 13<sup>ème</sup> journée nationale du sport scolaire, dont la thématique est "l'inclusion par le sport", aura lieu le mercredi 21 septembre 2022. Vous trouverez des informations sur cette manifestation en suivant ce lien :

<https://eduscol.education.fr/3475/journee-nationale-du-sport-scolaire>

Chaque année, vous êtes à l'origine de belles initiatives, appréciées de tous, qui mettent en valeur vos établissements et la pratique d'activités sportives par les élèves.

Vous êtes invités à nous faire part de vos organisations en remplissant le questionnaire suivant d'ici au 16 septembre 2022 : <https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/GZoSLI2U0G/k/Mkcl02F>

## 6 - GENERATION 2024

La dynamique de labellisation reste encore très importante. A deux années de l'échéance, l'académie de Toulouse a ainsi déjà dépassé l'objectif fixé de 20% d'établissements labellisés. A cette rentrée, nous comptabilisons 166 nouvelles labellisations qui se répartissent ainsi : 112 écoles, 36 collèges et 18 lycées. Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, ce sont 552 écoles et établissements qui sont labellisés. Pour les labellisations arrivant à échéance au bout de 3 années, nous attendons votre demande de re-labellisation au moment de l'ouverture de la campagne. Vous pouvez compter sur le groupe académique pour vous accompagner dans vos diverses démarches.

Les trois temps forts qui rythment l'activité Génération 2024 des établissements ont également constitué des opportunités saisies par les établissements labellisés en présentant de nombreuses actions. Trois moments vont rythmer l'année scolaire à venir : la JNSS (mercredi 21 septembre 2022), la semaine de l'Olympisme et du Paralympisme (du lundi 3 au vendredi 8 avril 2023) et la Journée Olympique (Jeudi 23 juin 2023).

Enfin, les élèves de la classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat ont continué leur rôle d'ambassadeur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ils ont également pu vivre leur séjour annuel en juin 2022 à Cap Découverte (Tarn), au cours duquel ils ont pu développer leurs compétences sur le concept de sport-santé.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site EPS (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/g24-toulouse>) pour obtenir toutes les informations utiles concernant G24.

L'équipe des IA IPR EPS vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire 2022.

Marie-Françoise AUSSET  
[mfrancoise.ausset@ac-toulouse.fr](mailto:mfrancoise.ausset@ac-toulouse.fr)

Christine FIL  
[christine.fil@ac-toulouse.fr](mailto:christine.fil@ac-toulouse.fr)

Jean-René JOLY  
[jean-rene.joly@ac-toulouse.fr](mailto:jean-rene.joly@ac-toulouse.fr)

Laurent MICHEL  
[laurent-fabien.michel@ac-toulouse.fr](mailto:laurent-fabien.michel@ac-toulouse.fr)

